

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 11 avril 2017

OBJET : Le manque de maîtrise de l'écriture manuscrite

Madame la Ministre,

L'évolution de la société vers le tout numérique aurait des influences sur la maîtrise de l'écriture manuscrite des élèves des dernières générations. C'est une tendance qui se confirmerait en Fédération Wallonie-Bruxelles. Contrairement en France ou en Flandre, il n'y a plus de modèle d'écriture qui est proposé aux élèves, modèle qui faciliterait l'apprentissage.

Cette tendance est donc à surveiller d'autant que les atouts de l'écriture manuscrite font consensus : apprentissage et mémorisation facilités, cerveau mieux exercé, expression de l'identité favorisée ou soulagement des troubles de l'apprentissage.

Il faut évidemment vivre dans son temps et il est normal que le numérique prenne une part importante dans l'éducation de nos jeunes mais il ne faudrait pas que ce soit au détriment de la maitrise de l'écriture sans technologies.

Madame la Ministre, j'ai donc quelques questions à ce sujet :

- Confirmez-vous que cette tendance à la baisse de maîtrise de l'écriture manuscrite est observée dans les écoles de la FWB ?
- Comment comptez-vous améliorer l'apprentissage de l'écriture manuscrite ?



Réponse aux questions écrites n° 640, 647, 655 de Madame Valérie DE BUE, Députée, de Monsieur Dimitri LEGASSE, Député et de Madame Déborah GERADON, Députée, des 2 et 3 mai 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education

<u>Objet</u>: Apprentissage de l'écriture manuscrite — Manque de maîtrise de l'écriture manuscrite — Ecriture à la main de moins en moins maitrisée par les enfants.

Mesdames les Députées, Monsieur le Député,

Le geste d'écrire constitue l'une des bases fondamentales des apprentissages à une époque où le monde de l'enseignement vit des bouleversements de taille dus entre autres à l'introduction de nouvelles technologies dans notre quotidien. Leur utilisation massive ébranle souvent des convictions fondamentales notamment celle de savoir s'il faut encore apprendre l'écriture manuscrite aujourd'hui.

L'étude de 2007 que vous citez a été commandée par une marque commerciale de fournitures scolaires (*Pelikan*) et révèle des résultats loin d'être réjouissants, j'en conviens. Par contre, une autre étude de 2016, réalisée également pour une firme privée (*Oxford¹*) auprès de jeunes Français, révèle, quant à elle, que ceux-ci sont « attachés à l'écriture manuscrite. Jugée irremplaçable et créditée de nombreuses vertus, elle cohabite avec l'écriture sur clavier qui répond plutôt à des besoins pratiques ». Les avis sont donc partagés, d'autant qu'à ma connaissance, aucune étude publique et objective ne permet de définir le niveau de nos élèves en écriture manuscrite.

L'apprentissage de l'écriture mobilise des compétences pluridisciplinaires et complémentaires. Sa maîtrise apporte à l'enfant un atout indispensable dans l'acquisition des apprentissages. Conscients de l'importance et de la place de l'écriture dans l'acquisition des apprentissages, les socles de compétences consacrent un volet spécifique à l'acquisition de cette compétence. Les programmes des études détaillent les étapes à suivre et les modèles à pratiquer, pour atteindre, tout au long de l'enseignement fondamental, la faculté d'assurer la présentation d'un écrit avec une écriture soignée et lisible.

_

¹ Oxford – firme privée de fournitures scolaires – a réalisé en France l'étude «Rentrée scolaire 2016: crayon contre clavier?»



Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Savoir manier la plume signifie donc que l'enfant devient maître de ses apprentissages, capable de les agencer selon ses attentes et ses besoins. La graphie est dès lors un outil d'expression, comme le dessin. Mais, la maîtrise de ce geste dépend de plusieurs facteurs propres au vécu de chaque enfant, notamment le développement de sa psychomotricité fine.

Nous pouvons dès lors identifier deux compétences distinctes nécessaires à l'acquisition de l'écriture : savoir reproduire les lettres et s'approprier une graphie. Nous avons chacun notre propre écriture. Les difficultés liées à l'apprentissage de l'écriture ne relèvent pas uniquement des cours donnés au sein de la classe, mais aussi du vécu et du développement de la psychomotricité de chaque enfant.

Le rôle de l'enseignant est d'apprendre à l'élève à écrire indépendamment des difficultés motrices que peuvent présenter certains élèves. « Il appartient à la graphothérapie de pallier chez l'enfant son manque d'aisance graphique en optimisant le geste qui accompagne l'écriture, comme un logopède le fait pour la parole² ».

Afin d'aider les enseignants dans le processus d'apprentissage de l'écriture manuscrite, le site enseignement.be met à leur disposition des outils pédagogiques qu'ils peuvent utiliser au sein de la classe.

Dans l'avis n° 3 du groupe central du Pacte, il n'est pas question de graphie, mais de la capacité de produire un message écrit, correct, pertinent et cohérent, sur quelque support que ce soit (papier, affiche, scriptovisuel, numérique) et en recourant à quelque artefact que ce soit (crayon, stylo à bille, stylo, clavier, écran tactile...). Il ne faut donc pas y voir une apologie de la calligraphie. Dès lors, les discussions avec mon collègue, Jean-Claude Marcourt, ne porteront pas sur l'acquisition de modèles calligraphiques dans la mesure où cette compétence n'a pas été considérée comme une priorité par le Pacte.

Je vous remercie de votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education

 $^{^2\} Groupement\ Belge\ des\ Grapho\ Th\'erapeutes-GBGT.$